

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE LIGNE

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/184 en date du 17 juillet 2020, une consultation du public est prévue à la mairie de Ligné, pendant une période de quatre semaines du mardi 1^{er} septembre au mardi 29 septembre 2020 inclus, portant sur la demande présentée par le GAEC HEAS en vue de la régularisation de l'élevage de porcs qu'il exploite à Ligné aux lieux-dits Les Rablais et Les Près Cloches.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du lundi 17 août 2020, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Ligné, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Ligné, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.